

Vol téléphone portable et portefeuille casier du lycée

Par max372, le 12/09/2015 à 21:12

bonjour,

je vous explique mon cas mercredi matin a 10h lors d'une séance de sport dans mon lycée je place mon sac contenant mon portefeuille et mon portable dans le casier du vestiaire dont seul le prof de sport a la clef, entre les 2 heure de sport a 11h je retourne au vestiaire et je me raconte que la porte du casier n'a pas était fermé par le professeur , je vérifie si mes affaire sont toujours la , rien a bouger. je vais ensuite voir la professeur pour lui demander pourquoi le casier n'est pas fermé , il me dit que la fermeture est casser et doit être réparé , mais que mes affaire ne risque rien car il n'y a que notre classe dans le gymnase (classe de 13 élève en qui j'ai entièrement confiance , dont je connais tout les élève depuis 3 ans) cependant je reviens a midi a la fin de ma séance de sport plus de portable n'y de portefeuille (espèce , papier)le professeur me renvoie vers le cpe qui en gros me dit: tampus pour moi ! j'ai effectué les démarche : blocage de carte sim carte bleu , dépôt de plainte... mais tout cela ne me remboursera pas mon portable a 400 euros et mes 80 euros d'espèce je voulais simplement savoir si j'ai un moyen d'obtenir une dédommagement ? en sachant que le gymnase le vestiaire et le casier aurait du être fermé et qu'aucun de ces 3 local n'était fermé entre 11h et 12h période ou je me suis fait voler !

j'espère trouver de l'aide car jusqu'à maintenant toute les personne que j'ai vue a ce sujet (directrice , cpe , gendarme) mon simplement dit qu'il n'en avait rien affaire et que je n'avais cas être plus vigilant!! c'est déprimant ...